

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT NEUF AVRIL, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois d'AVRIL.

Sont présents : Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Dominique MISCHI, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Sandra BOUHESSANE, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS, Florian CORDIER.

Procurations données (3) :

Annie GIRARDAT donne pouvoir à Colette ROMANENS
Maud BEAUQUIER donne pouvoir à Julien BOILLOT
Camille LIARD donne pouvoir à Arnaud MARTHEY

Absents (5) :

Jean-Marc VUILLEMIN, Bruno DEBRIE, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christelle LAMBERT, Charline BARDEY.

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Madame Marie-Christine DURAI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

En préambule du Conseil Municipal: Présentation de l'action jeunesse réalisée par Madame Aurélie VUILLEMIN, Responsable du PIJ Doubs Baumois et Laure THIEBAUT, Vice-Présidente de la CCDB.

AFFAIRES GENERALES

1. Information sur les décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des décisions prises.

Visas de la Préfecture pour les décisions suivantes :

Décision du Maire N° 02/2021 :

Objet : Elaboration d'un schéma de liaisons douces – attribution du marché

Suite à la consultation réalisée, Monsieur Le Maire déclare adjudicataire la société ITEM ETUDES ET CONSEILS (25000 BESANCON) dans le cadre de l'étude pour l'élaboration d'un schéma de liaisons douces sur la commune, pour un montant de 17 950 € HT soit 21 540 € TTC.

Décision du Maire N° 03/2021

Objet : Désamiantage et démolition maison 17 rue du parc – attribution des marchés

Suite à la consultation réalisée, Monsieur Le Maire déclare adjudicataires :

- la société SNDRA (25000 BESANCON) dans le cadre des travaux de désamiantage, pour un montant de 9 075.00 € HT soit 10 890.00 € TTC.
- la société ROULANS TP (25640 ROULANS) dans le cadre des travaux de démolition, pour un montant de 6 700.00 € HT soit 8 040.00 € TTC.

Décision du Maire N° 05/2021

Objet : Etude de programmation des places – attribution des marchés

Suite à la consultation réalisée, Monsieur Le Maire déclare adjudicataire le groupement RAUCH URBANISME (BESANCON) / Fanny CASSANI dans le cadre de l'étude de programmation des aménagements des places de la République, De Gaulle et de l'Abbaye, pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 18 000.00 € HT
- Tranche optionnelle : 6 000.00 € HT
- Variante n°2 : 300 € HT par intervenant pour réunion supplémentaire / variante n°3 : tranche ferme périmètre élargi : 4 200 € HT et variante n°4 : tranche optionnelle périmètre élargi : 2 700 € HT.

Décision du Maire N° 06/2021

Objet : Etude de pollution des sols et réalisation d'un plan de gestion – site de Necchie – attribution du marché

Suite à la consultation réalisée, Monsieur Le Maire déclare adjudicataire la société ENVIREAUSOL (67150 ERSTEIN) dans le cadre de l'étude de pollution des sols et réalisation d'un plan de gestion sur le site de Necchie, pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 1 500.00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 7 654.50 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 2 850.00 € HT.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2021

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Adoption des conventions avec le CRIJ pour la carte avantages jeunes (médiathèque et saison culturelle)

Comme les années précédentes, le CRIJ propose à la Ville de Baume les Dames d'adhérer au dispositif de la Carte Avantages Jeunes pour la Médiathèque et pour la saison culturelle.

Dans le cadre de ce dispositif, les détenteurs de la carte peuvent s'inscrire gratuitement à la Médiathèque Jean Grosjean. La Région reverse en échange une compensation financière de 5€ par abonnement consenti aux titulaires de la carte Avantages Jeunes pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

La Ville de Baume les Dames adhère également chaque année au dispositif de la carte Avantages Jeunes pour la saison culturelle : une entrée gratuite est offerte pour un spectacle de la saison culturelle (sauf spectacle à tarif spécial et dans la limite des places disponibles) aux titulaires de la carte Avantages Jeunes pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat avec la Région et le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) et tout document s'y rapportant.

Monsieur Philippe RONDOT interroge sur la consommation de la carte Avantages Jeunes notamment pour les spectacles.

Madame Marie-Christine DURAI lui répond environ qu'environ 1 gratuité par spectacle est demandée avec la carte avantages jeunes, soit environ 12 par an.

Madame Marie-Christine DURAI rappelle que les spectacles de la saison culturelle sont de toute façon gratuits pour les moins de 14 ans.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

FINANCES

4. Plan de financement festival (9, 10, 11 juillet) – demande de subventions

Afin de combler le vide laissé par l'absence de rencontres artistiques et comme formulé dans les engagements de campagne de la majorité municipale, la Ville de Baume les Dames souhaite organiser un festival pluridisciplinaire les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 juillet 2021 dans différents lieux de la ville. Cet événement permettra également de contribuer à la relance de l'activité culturelle et de soutenir la création artistique par la diffusion de spectacles vivants, de concerts ou encore par la promotion de l'art urbain...

Trois jours de création culturelle seront proposés au public, dans l'atmosphère d'un festival de rues : de la musique lors des deux soirées de concerts en plein air au centre-ville, de l'art urbain par le biais des ateliers et des démonstrations de graffitis sur le mobilier urbain, de l'improvisation lors de matches et de visites guidées originales dans le cœur historique, des spectacles enfin, pour les petits et pour les grands grâce à des compagnies de théâtre de rues.

Afin de soutenir l'économie locale, la Ville fera intervenir des artistes principalement domiciliés dans la région Bourgogne Franche Comté et travaillera avec les commerçants locaux pour toute la logistique du festival.

Plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉ	MONTANT	LIBELLÉ	MONTANT
ARTISTIQUE (Cachet)	17 000 €	AUTO FINANCEMENT	6 700 €
COMMUNICATION	5 000 €	SUBVENTIONS	25 600 €
TECHNIQUE	10 000 €	<i>Dont FIR</i>	10 000 €
DIVERS	1 000 €	<i>LEADER</i>	15 600 €
		MÉCÉNAT	200 €
		BILLETTERIE	500 €
TOTAL DÉPENSES	33 000 €	TOTAL RECETTES	33 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation du festival et au dépôt des demandes de subvention.

Monsieur Philippe RONDOT demande s'il est possible de prévoir la rénovation des postes de transformateurs en demandant des subventions.

Monsieur le Maire lui répond que l'idée peut être travaillée, mais avec une préférence pour un visuel relativement sobre pour plaire au plus grand nombre.

Madame Sylviane MARBOEUF ajoute qu'un dossier avait été déposé en 2017-2018, avec l'accord des Architectes de France.

Madame Sylviane MARBOEUF rappelle que la Licence IV de la Guinguette devra être utilisée et qu'il est peut-être possible de prévoir quelque chose pendant ce festival.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Plan de financement pour la réfection de la piste de BMX - demande de subventions

Le BMX connaissant actuellement un essor grandissant, la piste de Baume les Dames est régulièrement utilisée aussi bien par des particuliers, par les licenciés ou pour des compétitions officiels et championnats.

Suite à des défauts de conception lors de sa réalisation, des travaux de réfection sont nécessaires pour sécuriser la piste.

Deux chantiers sont menés cette année : le déplacement de la zone de départ grâce à la création d'une plateforme et la réfection des virages en enrobé.

Une subvention du programme LEADER est sollicitée pour permettre la réalisation de ces travaux.

Plan de financement :

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLÉ	MONTANT	LIBELLÉ	MONTANT
Déplacement du starter	13 000 €	Auto-financement	8 400 €
Réfection des virages	29 000 €	Subvention leader	33 600 €
TOTAL DÉPENSES	42 000 €	TOTAL RECETTES	42 000 €

Monsieur Florian CORDIER interroge sur la responsabilité en cas d'accident.

Monsieur le Maire lui répond que de manière générale, la Ville n'est pas responsable directement, sauf si le matériel est défectueux sur les terrains et aires de jeux (comme les aires de jeux des enfants par exemple).

Madame Sylviane MARBOEUF souhaiterait qu'une vision d'ensemble de l'espace BMX soit réalisée, vu que cet équipement est très utilisé et que des améliorations sont envisagées.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

MARCHES PUBLICS

6. Accord cadre pour les travaux divers de voirie

Une consultation relative à un accord cadre pour des travaux divers de voirie a été réalisée selon une procédure adaptée. Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande avec un montant maximum de 100 000 € HT par période. L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale allant de sa notification jusqu'au 31/12/2021 et reconductible pour deux périodes de douze mois. L'Avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site du BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com et sur le site de la Ville. Une offre a été réceptionnée : Groupement SOGEA Franche Comté / CLIMENT TP. **Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer l'accord cadre au groupement SOGEA FC (25110 BAUME LES DAMES) / CLIMENT TP, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.**

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Fourniture et pose d'une unité de déshydratation des boues par presse à vis

Une consultation relative à la fourniture et pose d'une unité de déshydratation des boues par presse à vis a été réalisée selon une procédure adaptée. L'Avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site du BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com et sur le site de la Ville. La date de retour des offres est fixée au 16 avril 2021.

Les critères de sélection des offres sont le prix 60% et la valeur technique 40%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajourner ce point et de le reporter à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

AMENAGEMENT / URBANISME / CADRE DE VIE

8. Participation financière à l'abonnement d'une solution de e-commerce destinée aux commerçants

Dans le cadre de l'axe 2 « favoriser un développement commercial durable » de l'Opération de Revitalisation de Territoire, la Ville souhaite prendre en charge pendant une année 80% de l'abonnement d'une solution de e-boutique pour 30 commerçants et artisans volontaires sur l'ensemble de la CCDB. Une convention partenariale et financière sera signée avec l'Union des commerçants (association Baume Bienvenue), relai de la solution numérique auprès des commerçants et artisans. La start-up *Teekers*, en plein développement sur le Département, assure la mise en œuvre et le suivi de la plateforme de e-commerce. L'intérêt de cette plateforme locale de e-commerce est double :

- accompagner le changement de mode de consommation, digitaliser les points de vente et offrir une expérience shopping omnicanal.

- offrir l'accès à une communauté, trait d'union entre les commerçants, les artisans, les producteurs de proximité et les consommateurs connectés ainsi qu'une puissance de frappe à l'échelle régionale (déploiement réalisé ou en cours sur Besançon, Pontarlier, Dijon, Belfort) avec une visée de densification de la présence *Teekers* sur le plan national.

Un commerçant intéressé par l'offre a donc accès un pack complet et unique lui permettant d'aller de la digitalisation de l'activité, l'accompagnement à la création de l'offre, la connexion des stocks et de la caisse, le marketing, la solution de paiement, la mise en ligne des produits, le développement du *click and collect*, le retrait drive ainsi qu'une visibilité auprès des consommateurs sur plusieurs canaux.

L'objectif avec cette solution tout-en-un est une nouvelle offre de service adaptée au consommateur d'aujourd'hui.

Les étapes de déploiement sont les suivantes :

- 1/ Amorçage sur le territoire (janvier 2021)
- 2/ Enrôlement du premier socle de commerçants (février-mars 2021)
- 3/ Teasing et pré-lancement (avril 2021)
- 4/ Inauguration (mai 2021)
- 5/ Consolidation (juin -juillet 2021)

Planning :

Convention de financement entre la Mairie - l'Union des commerçants	Mai 2021
Financement de l'abonnement à hauteur de 80%	Mai 2021 à mai 2023

Plan de financement :

Le coût de l'abonnement *Teekers* est facturé 49.90 € HT par mois par commerçant. C'est le seul coût de cette solution numérique (pas de frais de mise en service, de déploiement). Afin de faciliter la mise en œuvre de cette solution numérique qui participerait fortement à renforcer l'attractivité du territoire communal et à relancer l'activité commerciale et artisanale Baumoise, la Ville souhaite prendre en charge à hauteur de 80% le coût de l'abonnement pour la première année, soit 39.92 € HT ou 47.90€ TTC par commerçant et par mois. Les commerçants et l'association des commerçants Baume Bienvenue prendrait en charge les 20 % restants à leur charge. L'année suivante, les commerçants prendront complètement en charge leur abonnement. La masse de commerçants lors du lancement est estimée à 30 :

	Coût abonnement annuel	Nombre de commerçants	Total	Prise en charge par commune 80%	Reste à charge commerçant 20%
En TTC	718.56 € TTC	30	21 556.80€ TTC	17 245.44 € TTC	4 311.36 € TTC
En HT	598.80 € HT	30	17 964 € HT	14 371.20 € HT	3 592.80 € HT

Dépenses	HT		Recettes	Montant HT prévisionnel
Financement de l'abonnement à 80%	14 371.20 € HT		Banque des Territoires	14 371.20 € HT
TOTAL	14 371.20 € HT		TOTAL	14 371.20 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le plan de financement,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes démarches dans le cadre du dossier**

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Claude ALAMPI demande si la Commission Accessibilité a été créée. Monsieur le Maire va demander vérification auprès des Services.

La séance est levée à 21h17.
